



Le retour des Conseils de quartier

Les Conseils de quartier se tiennent régulièrement dans un contexte d'écoute et d'échange. Afin d'être au plus près de vos attentes et répondre le plus efficacement possible à vos sollicitations, le service de Gestion de la Relation Citoyen (GRC) a été créé. Son objectif est d'améliorer la transparence et la qualité de l'action publique. En centralisant les doléances de la population vers un outil unique, la réponse aux citoyens, la réactivité opérationnelle et la traçabilité des dossiers en sont optimisées. Son fonctionnement vous sera détaillé au cours de ce Conseil de Quartier.

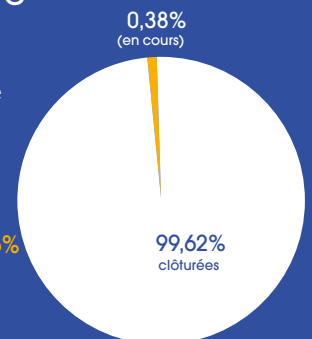
La Ville d'Aubagne

Statistiques Aubagne à Votre Service sur le secteur Aubagne Sud

La centralisation a permis une meilleure maîtrise des doléances qui engendre des réponses plus rapides.

Les signalements concernent entre autres :

- La collecte des déchets 27,6%
- La voirie 24,5%
- La propreté 14%
- L'éclairage public 9,1%
- Les espaces verts 8,3%



Suivi des 265 doléances du 01/01/2022 au 31/12/2022

Voirie

Rappel des opérations d'amélioration de la voirie de 2019 à 2022

- 2020 Plateau des Espillières
Repositionnement des glissières en bois
- 2021 Chemin des Espillières /Chemin du Vallon et Traverse des Aludes
Travaux d'enrobés



Chemin du Vallon

- 2022 Passerelle de la Fourmi
Travaux d'étanchéité et de revêtement
- Chemin du Quartier des Vaux
Mise en place d'une chicane et de balisettes
Cheminement piétons avec mise en place de balisettes
Traçage signalisation horizontale et verticale



Passerelle de la Fourmi

France services

96 rue de la République (rendez-vous au 04 42 18 19 20)
ouvert du lundi au vendredi de 12h30 à 18h et le samedi de 9h à 12h
4 agents polyvalents vous accompagnent dans vos démarches administratives en ligne et vous aident à prendre rendez-vous avec les différents partenaires dont vous avez besoin.

Les organismes partenaires :



ALERTE SMS AUBAGNE SUD
Abonnez-vous à l'ALERTE SMS
Crue de l'Huveaune, incendie, chute de neige exceptionnelle... soyez informés au plus vite !
Abonnez-vous sur aubagne.fr/sms

Propreté



Collecte des déchets

La collecte s'effectue sur ce quartier les lundis, mercredis et vendredis avec un passage le matin entre 5h30 et 11h. Une benne de renfort passe également le mardi, jeudi et samedi sur les points noirs.

Les conteneurs enterrés sont collectés le matin entre 9h et 14h30 les lundis, mercredis, vendredis et samedis.

Collecte des points de tri sélectif

Les conteneurs de tri sélectif sont collectés en fonction du taux de remplissage. Au minimum un passage par semaine est effectué.

Encombrants

- Les encombrants sont pris sur rendez-vous les mercredis et jeudis tout au long de l'année
- Un camion passe lundi, mercredi et vendredi dans le quartier pour les encombrants sauvages entre 5h30 et 11h.

Déchetterie

Les Aubagnais ont la possibilité de récupérer une carte pour accéder à la déchetterie aux Services techniques de la Ville (sans rendez-vous). Elle leur est remise sur présentation d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité.

Pour toute question relative à l'accès à la déchetterie, joindre le 04 42 18 19 74

Nettoieement

La propreté est assurée par des interventions récurrentes et des interventions ponctuelles

Interventions récurrentes :

Entretien réalisé en manuel par un prestataire sur le plateau des Espillières tous les lundis et vendredis. Une équipe d'intervention du service Propreté passe tous les 15 jours.

Elle est composée de : 4 agents
une arroseuse
une balayeuse
un PEC

FRAP sur les points noirs 3 fois par semaine.

Interventions ponctuelles :

FRAP à la demande.

Éclairage - Lanternes LED

Depuis 2017, 101 luminaires ont été remplacés sur le secteur, par des lanternes LED qui permettent de faire une économie énergétique de 70% et de réduire encore les intensités lumineuses de 50% entre 22h et 5h du matin.

Lanternes LED installées (depuis 2017)

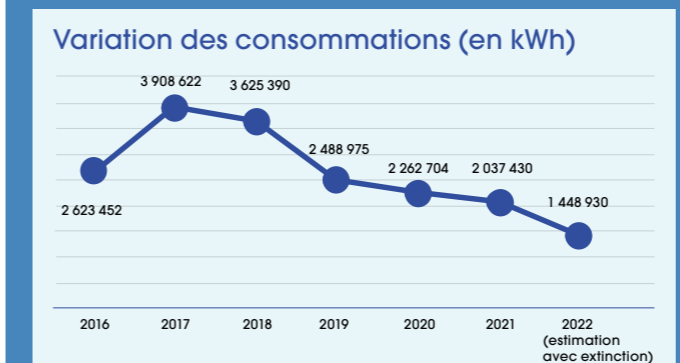
2017	1 armoire et 45 lanternes
2018	-
2019	1 armoire et 22 lanternes
2020	-
2021	-
2022	1 armoire et 34 lanternes
Prog. 2023	2 armoires et 61 lanternes



Dans le cadre de la volonté de la municipalité d'initier des actions en matière d'écologie positive, une extinction partielle de l'éclairage public est actuellement en cours sur la commune.

L'éclairage est maintenu en début et en fin de nuit notamment pour nos besoins de circulation et s'éteint en milieu de nuit lorsque nous n'avons plus besoin d'éclairage et que les conditions de sécurité sont remplies. Les zones de vidéo-protection sont exclues de ce dispositif dans son déploiement actuel.

4 tournées de nuit par mois sont effectuées sur l'ensemble de la commune ainsi que des tournées préventives par quartier minimum 2 fois par mois.



Économies réalisées

entre 2017 et 2021	- 48%
entre 2017 et 2022 (prévisionnel)	- 63%
- 55% dus au passage aux lanternes LED	
- 8% dus à l'extinction sur une 1/2 année	

Les 14 postes de secteur Aubagne Sud permettent d'économiser 151 MW/h soit 19,9% de la ville.

Espaces verts



Fauchage / Débroussaillage

Le fauchage et le débroussaillage doivent répondre aux besoins de sécurité routière des usagers, de viabilité du réseau et de préservation de la biodiversité peuplant les bords des routes :

- assurer une bonne lisibilité de la route
- permettre les manœuvres d'urgence
- limiter la pousse des hautes tiges

- Le fauchage des abords est réalisé 2 à 3 fois par an du 15 mai au 15 juillet.
- Le débroussaillage est effectué du 15 mai au 30 juin.

Entretien des différents espaces verts

- Le désherbage des rues est réalisé par le service Espaces verts et le service Propreté.
- Entretien du square Scarcelli et de son aire de jeux (régie).
- Entretien des arbres d'alignement (taille tous les 3 ans par roulement)



Élagage

L'entretien des arbres d'alignement est assuré par un prestataire de service et la régie : taille tous les 3 ans par roulement. L'entretien et la taille des haies sont de la responsabilité des propriétaires. Au regard du code civil, les plantations de plus de 2 mètres doivent être distantes d'au moins 2 mètres de la voie communale.

En l'absence d'autorisation, s'expose à une contravention les usagers qui auront établi ou laissé croître les arbres ou haies à moins de 2 mètres de la limite du domaine public.

Interventions de la Police Municipale

Avec 305 interventions, le secteur Aubagne Sud représente **2%** du total des interventions sur le territoire de la ville d'Aubagne

Interventions 2019/22 :

- Augmentation des actions de prévention et de sécurité routières **+16%**
- Diminution du nombre d'accidents de la circulation **-42%**
- Diminution des atteintes aux personnes et aux biens **-11%**

Côté doléances des usagers et des administrés, seuls 20 dossiers ont été traités par notre service de la relation citoyenne (AVS), majoritairement pour des problématiques liées au stationnement et à la circulation routière (30%) et aux dépôts sauvages (27%).



Centre de Supervision Urbain



Plateau des Espillières

À Aubagne Sud, ce sont **3 caméras** qui quadrillent le quartier, ses axes principaux de circulation, ses places publiques et ses rues.

Sur la thématique des dépôts sauvages, l'outil de vidéoprotection a permis une nette amélioration de la situation aux abords des emplacements des conteneurs enterrés.

En 2022, près de 60 actes de recherche et d'enquête ont été effectués sur le quartier, notamment en lien avec la prévention des V.P.E et les dépôts sauvages, soit plus de 16 % du nombre total de relectures et d'extractions opérées par le P.C.S.U, pour toute la Ville d'Aubagne.

Zen en vacances ? Bénéficiez de l'opération **Tranquillité Vacances !**

Pensez à l'Opération Tranquillité Vacances pendant la période estivale. Par ce dispositif, vous pouvez signaler votre absence à la police, afin que votre domicile ou votre commerce bénéficie d'une vigilance accrue des forces de l'ordre.

La démarche est simple : il suffit de remplir le formulaire de demande individuelle disponible au commissariat ou au siège de la Police municipale (l'opération Tranquillité Vacances doit être demandée au minimum 48 h avant votre départ).

En cas d'interruption des vacances, signalez votre retour aux forces de sécurité.

Police municipale – avenue Antide-Boyer, **04 42 18 19 39**

Police nationale – 9, avenue Jeanne d'Arc, **04 42 18 55 55**

Numéros utiles

FRAP

Depuis mars 2015, Aubagne s'est dotée d'un dispositif visant à régler de manière plus réactive et plus rapide les dysfonctionnements importants constatés sur l'espace public.

En cas de demande urgente (ex : conteneur renversé ou des branches d'arbre représentant un danger ou une gêne pour la circulation et les piétons, un dépôt sauvage d'encombrants...) les administrés peuvent désormais contacter :

la **FRAP, 0800 00 66 23** (appel non surtaxé) du lundi au samedi

Aubagne à votre service

Dysfonctionnement sur la voirie, dans votre quartier, problème de propreté, nettoyage, éclairage...

Quelle que soit l'information souhaitée, quel que soit le quartier concerné, nos agents sont à votre écoute. Les opérateurs prendront votre appel, écouteront vos besoins et transmettront au service compétent qui vous informera de la suite donnée à votre démarche.

Aubagne à votre service, **0800 18 19 19**

du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h

Centre de Supervision Urbain

Le Poste de Commandement de Supervision Urbain fait partie intégrante de la politique de sécurité de la ville grâce notamment aux 110 caméras réparties dans toute la commune. Cet équipement constitue un outil à part entière en matière de lutte préventive contre l'insécurité et d'aide à la gestion de la voie publique.

CSU Aubagne, **04 42 18 19 39** 24h/24 7j/7